

26 AVR. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 13 avril 2018**

Le treize avril deux mille dix-huit, à quatorze heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la Mairie de Château-Renault, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du treize mars deux mille dix-huit.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Sabrina HAMADI ; Madame Véronique PEAN ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT

L'Etat :

Monsieur Luc NOBLET ; Madame Michèle PREVOST

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Madame Catherine MARTIN-ZAY

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Julie GERMAIN

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Katia BEGUIN ; Monsieur Gérard BERT ; Madame Michèle BONTHOUX ; Monsieur Benjamin CADON ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Maryline LAPLACE ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Alix TERY-VERBE ; Monsieur Pascal USSEGLIO

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Monsieur Stéphane CLEMOT, trésorier-payeur de la trésorerie de Château-Renault ; Monsieur Pierre DALLOIS, chargé de mission industries culturelles et arts plastiques au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur François GALAAD, stagiaire à la DRAC Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ; Madame Amanda MICHE, directrice de la culture et du patrimoine au Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 14

- Votants : 23 (dont neuf pouvoirs)

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018**

Délibération 13-2018

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

## Délibère

Le 26 janvier dernier, le conseil d'administration a procédé au vote du budget primitif de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique pour l'année 2018 qui s'élève à 7 983 532.86 €.

Un budget supplémentaire est soumis aux membres du conseil d'administration afin d'intégrer les restes à réaliser et le résultat de fonctionnement inscrits au compte administratif 2017 de l'agence.

## Affectation de résultat

	DEPENSES	RECETTES	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Investissement réalisé	721 601,98	1 030 929,75	
		<b>Réalisation de l'exercice</b>	<b>309 327,77</b>
Excédent d'investissement antérieur à reporter	-	131 630,09	
<b>Total</b>	<b>721 601,98</b>	<b>1 162 559,84</b>	
		<b>Excédent d'investissement de l'exercice</b>	<b>440 957,86</b>
		<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>-204 400,00</b>
		<b>Résultat cumulé</b>	<b>236 557,86</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Fonctionnement de l'année	6 937 882,59	6 195 209,33	
		<b>Réalisation de l'exercice</b>	<b>-742 673,26</b>
Excédent de fonctionnement antérieur à reporter	-	1 691 639,38	
<b>Total</b>	<b>6 937 882,59</b>	<b>7 886 848,71</b>	
		<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>948 966,12</b>
		<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>-514 127,50</b>
		<b>Résultat cumulé</b>	<b>434 838,62</b>
		<b>Résultat affecté</b>	<b>47 500,00</b>
		<b>Résultat à affecter</b>	<b>387 338,62</b>

Le compte administratif 2017 est rappelé synthétiquement ci-après :

Conformément à la maquette du compte administratif 2017, la section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire de 948 966.12 € et la section d'investissement, un résultat de 440 957.86 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement n'est pas concernée par le budget supplémentaire puisque, à l'occasion du budget primitif 2018, avaient déjà été réalisés :

- un report de 440 957.86 € compte 001 ;
- l'intégration des restes à réaliser de l'année 2017.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel, un report partiel de 47 500 € a été effectué à l'occasion du budget primitif. Il est donc proposé de reporter au budget supplémentaire 901 466.12 € en section de fonctionnement au compte 002.

Comme indiqué pour le vote du compte administratif, une difficulté liée à notre logiciel de comptabilité ne nous a pas permis de passer les écritures comptables des produits constatés d'avance. Or, ceux-ci avaient été inscrits pour partie au budget primitif. Le budget supplémentaire constate ainsi, en recettes et en dépenses, la baisse des crédits qui y sont liés. Ces actions sont néanmoins intégrées dans le budget de l'agence via la réaffectation du résultat de l'exercice.

Conformément à l'affectation du résultat, le résultat de fonctionnement reporté inscrit au budget supplémentaire s'élève à 901 466.12 € :

- 514 127.50 € correspondent aux restes à réaliser de l'année 2017 c'est-à-dire aux soldes des subventions restant à percevoir sur les fonds d'aides à la création 2015, 2016 et 2017.
- le solde, soit 387 338.62 €, est notamment affecté :
  - aux opérations qui n'ont pas pu être intégrées par les produits constatés d'avance (médiation culturelle sur le Cinémobile liée au boni ARCC, expérimentation d'ateliers de pratiques artistiques dans les collèges autour de la bande dessinée française contemporaine, organisation de formations dans le cadre d'Uni-Cités) ;
  - à l'organisation d'une rencontre régionale autour de l'éducation artistique et culturelle ;
  - à l'inauguration du futur Cinémobile.

Il n'y a pas d'autres modifications dans ce budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire se présente donc comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
CREDITS D'INVESTISSEMENT SOUMIS AU VOTE	0,00	0,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	0,00	0,00
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	0,00	0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT SOUMIS AU VOTE	352 338,62	-35 000,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	2 045 127,50	1 531 000,00
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		901 466,12
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 397 466,12</b>	<b>2 397 466,12</b>

<b>BUDGET SUPPLEMENTAIRE GLOBAL</b>	<b>2 397 466,12</b>	<b>2 397 466,12</b>
-------------------------------------	---------------------	---------------------

**Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'adopter le budget supplémentaire 2018 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique qui porte le budget total de l'agence à 10 380 998.98 €.

Votants : 23

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture  
numérique**

**Agnès SINSOULIER-BIGOT**





	CA 2017		BP 2018		BS 2018		Alloué 2018	
	Montant	% sur section	Montant	% sur section	Montant	Montant	Montant	% sur section
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	290 850,00	17%	290 700,00	21%		290 700,00	21%
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00	2%	30 000,00	2%		30 000,00	2%
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	61 200,00	4%	83 710,00	7%		95 110,00	7%
chapitre D 204	Subventions d'équipements versées	0,00					0,00	0%
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 292 199,09	77%	301 347,86	22%		305 443,86	22%
chapitre D 27	Autres immobilisations financières	0,00					0,00	0%
Opérations	Total des opérations d'équipement	0,00					680 904,00	49%
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	131 630,09	8%	440 957,86	31%		440 957,86	31%
chapitre R 024	Produit des cessions						0,00	0%
chapitre R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	365 500,00	22%	389 200,00	28%		389 200,00	28%
chapitre R 13	Subventions d'investissement	1 147 119,00	69%	50 000,00	39%		542 000,00	39%
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00	2%	30 000,00	2%		30 000,00	2%
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 674 249,09</b>		<b>1 402 157,86</b>		<b>0,00</b>	<b>1 402 157,86</b>	
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 674 249,09</b>		<b>1 402 157,86</b>		<b>0,00</b>	<b>1 402 157,86</b>	
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 535 655,38	16%	1 182 130,00	18%		301 063,62	17%
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 882 090,00	31%	2 711 045,00	41%		38 635,00	31%
chapitre D 022	Dépenses imprévues	5 000,00	0%	5 000,00	0%		5 000,00	0%
chapitre D 042	Opé d'ordre de transferts entre sections	365 500,00	4%	389 200,00	6%		389 200,00	4%
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	4 622 274,00	49%	2 292 000,00	35%	2 045 127,50	12 640,00	48%
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	16 300,00	0%	2 000,00	0%		2 000,00	0%
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 691 639,38	18%	47 500,00	1%		901 466,12	11%
chapitre R 013	Atténuations de charges	89 930,00	1%	54 510,00	1%		54 510,00	1%
chapitre R 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	290 850,00	3%	290 700,00	4%		290 700,00	3%
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	569 225,00	6%	513 150,00	8%		513 150,00	6%
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	6 710 500,00	71%	5 627 240,00	86%	1 531 000,00	-15 000,00	80%
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	33 315,00	0%	28 275,00	0%		28 275,00	0%
chapitre R 77	Produits exceptionnels	41 360,00	0%	20 000,00	0%		-20 000,00	0%
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 426 819,38</b>		<b>6 581 375,00</b>		<b>2 397 466,12</b>	<b>8 978 841,12</b>	
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>9 426 819,38</b>		<b>6 581 375,00</b>		<b>2 397 466,12</b>	<b>8 978 841,12</b>	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>11 101 068,47</b>		<b>7 983 532,86</b>		<b>2 397 466,12</b>	<b>10 380 998,98</b>	
	<b>Total des recettes</b>	<b>11 101 068,47</b>		<b>7 983 532,86</b>		<b>2 397 466,12</b>	<b>10 380 998,98</b>	